

## BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours  
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville  
Notre-Dame-de-Bonsecours  
Téléphone: 819-423-5575

Courriel : [mun.ndb@mrcpapineau.com](mailto:mun.ndb@mrcpapineau.com)  
Site internet : [www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com)

## HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00  
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

## RÉUNIONS DU CONSEIL

Les **réunions du conseil** se tiennent normalement, à moins d'avis contraire, **le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois**. Ces réunions ont lieu à **19h30**, à votre hôtel de ville, qui est situé au 1, **chemin de l'Hôtel-de-Ville, à Notre-Dame-de-Bonsecours**. Il nous fait toujours un grand plaisir de vous accueillir à ces réunions mensuelles qui comprennent un ordre du jour incluant toujours un temps pour permettre à chacun et chacune d'entre vous de poser des questions, qui concernent les points à l'ordre du jour évidemment.

## SAVIEZ-VOUS?

Comme il est grand temps de réviser nos façons de faire afin de favoriser **la sensibilisation de la population envers un environnement vert**, nous avons doté l'édifice municipal d'écrans muraux. Ces écrans permettent aux personnes présentes lors des réunions d'avoir accès aux points qui sont à l'ordre du jour lors des discussions sur les différents sujets. Ils favorisent également une **économie de papier**, ce qui limitera le **gaspillage** et contribuera à réduire notre **empreinte écologique**.

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier — Maire

Pierre Laflamme	siège #1
Galia Vaillancourt	siège #2
Louise Beaulieu	siège #3
Pierre Ippersiel	siège #4
Guy Charlebois	siège #5
James Gauthier	siège #6



# Le Bon Secours

VOLUME 22 NUMÉRO 1 – MARS 2016

Notre-Dame-de-Bonsecours  
vous souhaite "Joyeuses Pâques!"



## GENS DE CHEZ NOUS

En septembre 1956, après avoir complété une douzième année à l'école Saint-Michel de Montebello, Guy Huneault est accepté à l'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, à Saint-Hyacinthe. Pendant cinq ans, Guy fera des études en médecine animale et, à la fin, il obtient son doctorat à l'âge de 21 ans, ce qui fera de lui le plus jeune vétérinaire de la province de Québec.

Sa pratique professionnelle se déploiera dans trois champs d'activités différents, mais tous reliés à la pratique vétérinaire.

Au début de sa carrière, en 1961, l'activité agricole dans notre région est surtout centrée sur la production laitière. Son activité principale sera donc polarisée par la production laitière. L'augmentation de la production et de la qualité du lait retient son intérêt et l'essentiel de ses interventions. De façon un peu plus spécifique, la gestion de la reproduction du cheptel l'amènera à développer une expertise et une compétence qui feront de lui un intervenant de première importance auprès du ministère de l'agriculture qui lui demandera alors de participer à de nombreux comités de travail.

À la fin des années soixante, sa pratique au niveau du terrain est de plus en plus interpellée par la nécessité de mettre en place une médecine où la prévention doit prendre plus de place. En 1971, la création par le ministère de l'agriculture de l'Assurance de Santé Animale Contributoire (ASAC) l'amène à travailler de plus en plus dans ce type de programmes et d'interventions. Une partie des coûts étant assumée par la SASC fait en sorte que les producteurs agricoles vont adhérer à ce programme. Ainsi, sans négliger les interventions de type curatif, la prévention va prendre de plus en plus d'importance.

Au début des années quatre-vingt, tout en continuant son travail auprès des cheptels laitiers, il développe lentement, un peu à la manière d'un hobby, une médecine auprès des animaux de compagnie. Avec les années, ce volet prend plus de place, ce qui l'amènera à la retraite après 40 ans de travail professionnel.

Soulignons enfin, qu'au début de sa vie professionnelle, de 1961 à 1971, il sera secrétaire municipale de notre municipalité alors que Philippe Dacier en est le maire.

Voilà quelques notes sur un homme bien de chez nous dont le goût d'apprendre et la recherche de l'excellence ont donné sens à sa vie. Il avoue même qu'une journée où il n'apprend rien est, pour lui, une journée inutile.

**Merci Guy d'être des nôtres et bonne retraite.**

*Pierre Ippersiel*

Loisirs et culture	18360	36535	11540
Frais de financement	26328	10020	10020
Remboursement en capital	44967	36100	36100
Dépenses d'investissement	60000	92500	116500
<b><u>Sous-total dépenses</u></b>	<b>1054703</b>	<b>1105937</b>	<b>1122740</b>
Surplus non affecté			65056
<b><u>Total des dépenses</u></b>	<b><u>1054703</u></b>	<b><u>1105937</u></b>	<b><u>1187796</u></b>

\*\*\*\*\*

### DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION

	2014	2015	2016
Taxe foncière générale	0,7946	0,7946	0,7946
SQ	0,0917	0,0917	0,077
Édifice municipal	0,0183		
Pavage	0,0547	0,0547	0,0547
Total des taxes	0,9593	0,941	0,9263
Service municipaux	0,3973	0,3973	0,3973

\*\*\*\*\*

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

	2015	2016	2017
Réfection réseau routier	89000	99000	99000
Incendie	15000	15000	15000
Cuisine	35000	0	0
Entreposage	49500	0	0
	188500	114000	114000

Il est également résolu que la directrice générale est autorisée selon le règlement portant le numéro 2006-05-193 adopté le 10 mai 2006 à effectuer les dépenses courantes prévues au budget 2016, sans autres autorisations.

Et que le résumé du budget 2016 soit distribué à chaque adresse civique de la Municipalité.

## ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

2015-12-373

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BEAULIEU

Et résolu que les prévisions budgétaires des activités financières pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 soient et sont approuvées, à savoir :

RECETTES	2014	2015	2016
Taxes	623357	669778	671200
SQ	71960	74505	65023
Édifice Municipal	14300		
Pavage	45599	46119	46210
Services municipaux	14452	8845	8845
Aqueduc Côte du Front	29992	24992	24950
Aqueduc Fassett	7050	7111	7077
Aqueduc Spécial Fassett	2481	2418	2701
Aqueduc Puits Fassett	3533	3135	3549
Collecte et transport boues Septiques	17643	17643	17643
Autres revenus sources locales	1053	6608	27850
Transferts	100912	95912	218717
Affectation au surplus réservé	30000	56500	
Intérêts	3500	3500	5160
Écriture comptable pour amortissement	88871	88871	88871
<b>Total des recettes</b>	<b><u>1054703</u></b>	<b><u>1105937</u></b>	<b><u>1187796</u></b>

### DÉPENSES

Administration générale	233834	269804	294339
Sécurité publique	190655	193337	180500
Voirie	303385	311500	309959
Hygiène du milieu	118187	110762	124977
Aménagement, urbanisme et développement	58987	45379	38805

## SOUPER BÉNÉFICE DÉGUSTATION DE BIÈRES ET SAUCISSES

Suite à notre mission socio-économique passée en Belgique, en septembre 2015, nous recevrons à notre tour un groupe de jeune Patros, du 29 juin au 10 juillet 2016.

À partir du 4 août 2016, nous recevrons également un groupe de Namurois et Namuroises, de la province de Namur, en Belgique.

Lors de notre séjour en Belgique, l'accueil reçu est indescriptible ! Donc, afin de les accueillir convenablement, nous avons décidé d'organiser un souper bénéfice qui aura lieu le 23 avril 2016, au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin.

Lors de ce souper à l'ambiance festive, il y aura des prix de présences sans oublier l'animation musicale! Cette activité vous intéresse ? Venez chercher votre billet dès maintenant !

Les billets sont disponibles au coût de 40.00 \$ à la Municipalité, ainsi qu'en joignant monsieur le maire sur son cellulaire au (819) 661-0107. Merci sincèrement à tous !

*Carol Fortier, maire*

## JOYEUSE PÂQUES À TOUS - VENDREDI, LE 25 MARS

Afin de célébrer Pâques, monsieur le maire et les employés de la Municipalité seront très heureux de remettre des chocolats de Pâques aux enfants qui viendront au bureau municipal le 25 mars prochain. Les enfants qui désirent faire un dessin peuvent également l'apporter afin que nous puissions l'afficher sur le babillard municipal !

PS. : Aucune transaction n'est requise, juste une simple petite visite de courtoisie !! 😊

Au plaisir de se voir en cette belle journée !

## LA COOP DES 1001 CORVÉES

Afin de répondre aux besoins de la population, la COOP des 1001 corvées offre de nouveaux services, à domicile.

La COOP offre des services tels que : aide à la vie domestique, assistance à la personne et supervision en milieu de vie...

Pour de plus amples informations, vous pouvez les contacter au (819) 427-5252

# Méli~ Mélo

## PROGRAMME DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Vous devez prévoir l'accessibilité et la facilité de localisation pour le ou les couvercles de la fosse septique, de la fosse de rétention ou de tous autres réservoirs. Chaque couvercle devra être dégagé au niveau du sol de toute obstruction et pouvoir être enlevé directement sans difficulté.

Pour 2016, tout le monde devra se procurer des extensions pour la fosse septique, ce qui facilitera l'accès au réservoir en tout temps, peu importe les conditions.

### Cette année, le secteur à vidangé sera le secteur 2.

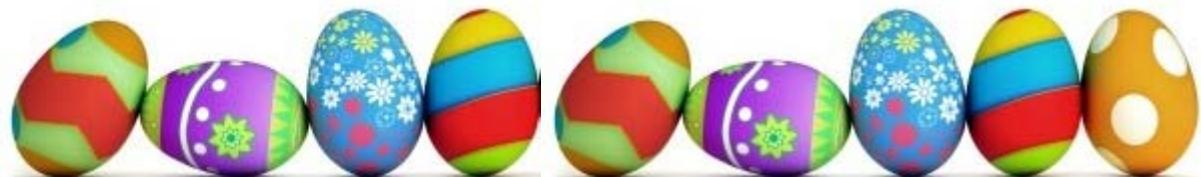
**Secteur 2 :** Côte Azélie, Côte Ezilda, Côte Angèle, chemin Saint-Hyacinthe, Côte Birabin-Saint-Denis, chemin Woodward, secteur de Montevilla et Réserve Kenauk.

**LES PROPRIÉTAIRES DONT LA FOSSE SEPTIQUE SERA VIDANGÉE EN 2016  
RECEVRONT UNE CONFIRMATION ÉCRITE, PAR LA POSTE.**

## ABRIS-TEMPO

Du premier 1<sup>er</sup> novembre d'une année au 15 avril de l'année suivante, un abri d'auto temporaire peut être installé. Celui-ci doit cependant respecter une marge de recul avant de 1,50 mètre et une marge latérale et arrière de 0,75 mètre. Celui-ci doit être construit de toile, plastique ou bois teint.

Un abris d'auto temporaire ne doit servir principalement qu'à des fins temporaires et ne doit servir principalement qu'à des fins de stationnement de véhicules, seulement pendant la période autorisée.



# Méli~ Mélo

## PERMIS DE BRÛLAGE

Toute personne qui désire faire un feu au cours de la période de l'année, dans la Municipalité, doit obligatoirement obtenir un permis de brûlage. Vous pouvez en faire la demande auprès du chef pompier de la brigade de Fassett, monsieur Daniel Bisson, tel que sous mentionné, cependant, un délai d'au moins 3 jours est nécessaire. Ensuite, la personne en charge de votre demande devra se rendre sur les lieux pour une inspection obligatoire car seul les personnes possédant une installation pare étincelle pourront bénéficier d'un permis de brûlage, après inspection.

Veillez prendre note que les demandes se font par téléphone ou en effectuant une demande, aucun message électronique ni message texte ne sera toléré ou accepté. Pour vous en faciliter l'accès, le formulaire de demande de permis ainsi que le règlement municipal portant le numéro 2007-12-208, et intitulé : Règlement relatif au brûlage de branches et autres détritiques, sont disponible en tout temps sur notre site internet au [www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com).

## LA 148 EN FOLIE EST DE RETOUR LES 21 ET 22 MAI 2016

Nous désirons vous aviser que cet événement, qui est une grande vente de garage, aura lieu sur le terrain de la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours, à Montebello. Nous vous rappelons que la 148 en folie est organisée par les Municipalités de Fassett, de Notre-Dame-de-Bonsecours, de Montebello, de Papineauville, de Plaisance et de Thurso.

La première édition a accueilli plus de 2500 touristes et ce nombre a augmenté à chacune des éditions suivantes. La MRC travaille en ce moment à la réalisation de la 4<sup>e</sup> édition.

Vous pouvez réserver un espace ou une table, dès maintenant, en téléphonant à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, au (819) 423-5575.

